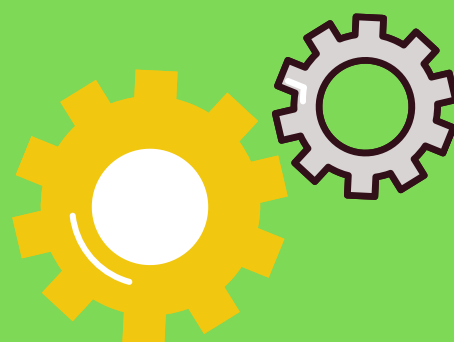


HIVER 2024

ALSH BOURDEAUX

4/12 ANS

Du 19 Février au 1er Mars 2024



Contacts : Clémence DENIS 06 31 48 43 24

Courriel : alshbourdeaux@ccdb26.fr

Joignable : Les mardis et jeudis de 9h à 16h. (hors vacances scolaire)

Du lundi au vendredi de 8h à 8h30 et de 17h à 17h30

(pendant les vacances scolaire)



Tarifs 2024(les bons caf/msa restent à déduire)

quotients Familiaux	De 0 à 565€	De 566 à 900€	De 901 à 1200 €	Au-delà de 1201 €
Tarifs a la semaine	52 €	58 €	63 €	68 €
-10 % à partir du 2ème enfant	47 €	53 €	57 €	61 €

Horaires pour amener et récupérer vos enfants

*Le matin de 8h30 à 9h30
Le soir de 17h à 17h30*

(Merci de respecter les horaires)

Dans mon sac, je prévois :

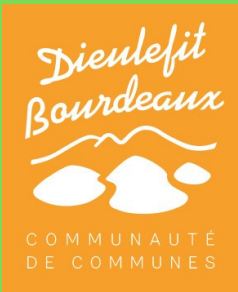


- Une gourde d'eau
- Une tenue adaptée à la météo
- Un change (merci de veuillez à marquer le nom des enfants)



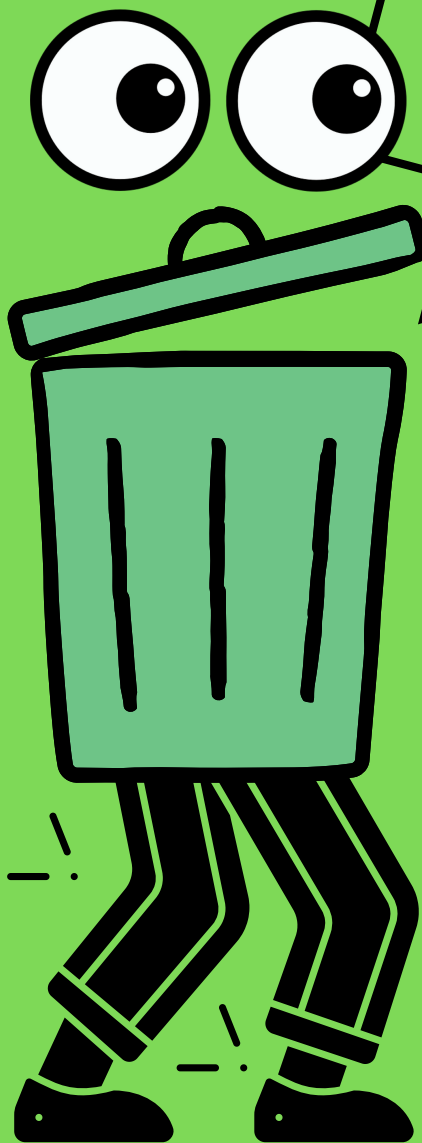
On récupère, on recycle, on construit, alors n'hésitez pas à nous ramener vos objets obsoletés !

Des changements peuvent intervenir dans le planning d'activités en fonction de la météo, de l'organisation ou des désirs des enfants.



Au programme du 19 au 23 février

Le recyclage avec Mange-Tout



Bien le bonjour à toi !
Je me présente, je suis Mange-tout, le compost du centre.
Je passe beaucoup de temps seul dans ce centre de loisirs... Mon
souhait le plus fort serait de me trouver un copain ! Mais pour Ça, j'ai
besoin de vous afin de savoir ce que ce copain peut manger comme
déchets dans le centre de loisirs pour construire ce copain et le
pieds ! Alors, on va tous s'y mettre pour comprendre Le Comment Du Pourquoi Du tri
CEDER va nous aider à comprendre Le Comment Du Pourquoi Du tri
Je ne te dis pas tout, de nombreuses surprises t'attendent !



On récupère, on recycle, on construit, alors n'hésitez pas à nous
ramener vos objets obsolètes !

Au programme du 26 Février au 1er Mars

Recycl'art et Carnabidouille

Le nouvel ami de Mange-Tout a récupéré beaucoup de
matériaux ! Il fait une indigestion ! Tiens, comme Ça tombe
bien, c'est le carnaval... Récupérons tous ces matériaux et
créons nos propres déguisements avec Totor ! Karnabal et
compagnie seront là pour nous aider. Après une balade en
forêt, il y aura de quoi faire !

Où !
Il paraît qu'un sixième Totor va voir
le jour,
très prochainement !



____ Étape 1 : Si votre enfant est déjà venu à l'accueil de loisirs de Bourdeaux, passez directement à l'étape 2.

Pour une première inscription :

téléchargez le dossier 1ère inscription sur le site internet de la communauté de communes et envoyez le dès maintenant, par courrier ou par mail avec la photocopie des vaccins de votre enfant.

____ Étape 2 : envoyez votre demande par mail à compter du :

**Mercredi 31 janvier 2024 à partir de 19h00 à
bdx.hiver2024@orange.fr**

(Attention avant la date et l'horaire indiqués le mail ne sera pas pris en compte)

Dans le mail **vous devez nous informer impérativement** (en cas de manquement l'inscription passera en liste d'attente)

- Du nom et de la date de naissance du ou des enfants
- Du nom et du téléphone du ou des responsables
- De votre commune de résidence
- Semaines souhaitées
- Le justificatif des bons vacances et du quotient familial 2023
- Régimes alimentaires, allergies et informations importantes

Vous recevrez un accusé de réception automatique qui ne valide pas l'inscription : c'est notre réponse avec la facture qui atteste l'inscription.

____ Étape 3 : A partir du **jeudi 1er Février 2024 au soir** , vous recevrez un mail avec la facture qui validera votre inscription. Quand la facture est éditée, elle est due. S' il n'y a pas de place pour votre enfant, vous serez informé dès ce jour. Sans nouvelles de notre part, appelez au 06.31.48.43.24.

Étape 4 : Vous devrez envoyer **avant le Mardi 13 Février 2024 le paiement** de votre facture (toute inscription non payé sera automatiquement mise en liste d'attente) ainsi que la fiche sanitaire de liaison pour l'année 2023-2024 téléchargeable sur le site de la communauté de communes. L'annulation de la semaine sans justificatif entrainera la facturation à prix coutant. Une absence d'une ou plusieurs journées pour convenance personnelle sans justificatif sera facturée. Si une absence justifiée a lieu en cours de semaine, seul les jours réels d'absences seront déduits aux tarifs « accueil de loisirs à la journée » sous forme d'avoir. Aucun remboursement possible.

Pour les enfants extérieurs à la communauté de communes (maison secondaire comprise) ou en vacances chez un membre de leur famille, inscrivez vous sur la liste d'attente par mail.

Réponse le Mardi 13 Février 2024.